

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/03/2023

Date de l'affichage

24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Alban LANSSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Didier BALDY, Philippe DUCQ par Alban LANSSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLERIN, Suzanna MARTINET par Édith LION, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Jean-Yves RAVENNE

Absents

Aymeric DUROX, Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 9 représentés et 3 absents à la séance.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230327-2023_39_11-DE

2023/39-11 OBJET : MODALITES DE LA SUBVENTION DE L'ABONNEMENT IMAGIN'R

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 du 7 janvier 2020 fixant les statuts de la CCBN,

Vu la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le dispositif de subventionnement du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour les collégiens,

Vu l'avis favorable de la commission mixte Aménagement Technique du 17 janvier 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de favoriser l'accès des lycéens et étudiants aux transports en commun,

Considérant la nécessité pour la communauté de communes d'aider financièrement les familles domiciliées sur le territoire,

Considérant qu'il apparaît opportun pour mener ces deux actions de subventionner l'abonnement Imagin'R des lycéens, étudiants, apprentis et alternants du territoire,

Après en avoir débattu, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Fixe le pourcentage de la subvention pour chaque catégorie à hauteur de 50 % du reste à charge pour les lycéens, étudiants et lycéens boursiers, et fixe la participation forfaitaire pour les lycéens boursiers à hauteur de 250 € comme suit :

BENEFICIAIRES Sur justificatif de domicile	SUBVENTION CD 77	SUBVENTION CCBN	RESTE A CHARGE	Pourcentage de reste à charge
Lycéens	0	175 €	175 €	50 %
Etudiants	0	175 €	175 €	50%
	SUBVENTION CD 77 + IDFM			
Lycéens boursiers tranche 1 à 4	114 €	118 €	118 €	33 %
Lycéens boursiers tranche 5 et 6	128 €	61 €	61 €	17 %
Etudiants boursiers	0	250 €	100 €	29 %
	SUBVENTION EMPLOYEUR			
Apprentis, élèves en alternance avec contrat de travail	175 €	88 €	87 €	50 %

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le **14 AVR. 2023**

ID : 077-247700701-20230327-2023_39_11-DE

ARTICLE DEUX :

Autorise le président à signer les contrats de tiers payeur.

ARTICLE TROIS :

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

ARTICLE QUATRE :

Dit que cette subvention pourra être supprimée en cas de comportement dangereux ou irrespectueux à bord des transports.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mars 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230327-2023_39_11-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230327-2023_39_11-DE